

Liberté Égalité Fraternité

CDOEASD 973

Circonscription IEN ASH – Adaptation scolaire Rectorat de GUYANE Place L. HÉDER - CÉPÉROU 97300 CAYENNE Tél.: 0594 27 21 64 Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré, CDOEASD 973

Procédure d'orientation d'un élève pré-orienté SEGPA

Réf : Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015

Pour l'élève de 6º SEGPA pré-orienté, son dossier sera étudié afin de proposer une orientation dans l'enseignement général et professionnel adapté (5º SEGPA) ou une orientation vers l'enseignement général non adapté (5º générale). La constitution du dossier est sous la responsabilité du Principal de collège qui devra adresser le dossier complet à la CDOEASD.

Constitution du dossier

Le dossier (CM2) de pré-orientation de l'élève, détenu par la CDOEASD, sera complété avec :

- · des éléments obligatoires :
- Formulaire CDOEASD,
 « Orientation 5ème SEGPA »
 ou « Orientation 5ème GÉNÉRALE »
- Données sur l'évaluation des connaissances et des compétences du socle commun,
 Copie du Livret Scolaire Unique (LSU) et bilan des autres dispositifs d'aide et de soutien mis en œuvre.
- Les deux **bulletins trimestriels** de l'année en cours.
- **Projet d'inclusion** si retour à l'enseignement général.
- · des éléments facultatifs :
- Si nécessaire, le dossier peut être enrichi de nouveaux éléments établis par le psychologue EN-EDO;
- Tous les documents que les représentants légaux jugeront utiles de transmettre à la CDOEASD.
- Toutes pièces complémentaires jugées utiles par l'équipe éducative et/ ou la famille

Mise en place du parcours de scolarisation de l'élève sous la responsabilité de l'équipe

pédagogique.

1er trimestre

-> ENVOI du document à l'IEN ASH – Adaptation scolaire:

2nd trimestre

Février /Mars

«Récapitulatif des dossiers de saisine CDOEASD pour une poursuite de la scolarité à l'issue de la 6ème SEGPA»

Le conseil de classe du 2nd trimestre propose une orientation.

-> CONSTITUTION DU DOSSIER

 Le formulaire «Orientation en 5^{ème} SEGPA à l'issue de la pré-orientation»

ou

- Le formulaire «Orientation en 5^{ème} générale à l'issue de la pré-orientation»
- + Avis des représentants légaux ;
- + Avis du Principal du collège ;

-> ENVOI DU DOSSIER COMPLET à la CDOEASD par

le Principal du collège (après vérification de sa conformité).

(voir : Echéancier CDOEASD – 2nd degré)

Commissions Départementales d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré :

Avril

- Analyse des dossiers par les membres de la CDOEASD
- -> Décision d'orientation.

Les avis de la CDOEASD sont adressés au Principal du collège.

Décision d'Affectation

Mai

3e trimestre

en 5^e SEGPA ou en 5^{ème} Générale par le DASEN de la Région académique de Guyane.